
Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de l'agent salpêtrier du district de Pont-à-Mousson (département de la Meurthe), lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'adresse de l'agent salpêtrier du district de Pont-à-Mousson (département de la Meurthe), lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 20;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15747_t1_0020_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

ple loi naturelle; aussi tous ceux qui y sont compris se hatent-ils de les réclamer et la voix de la nature si bien interprétée par nos représentants, est respectée de bon cœur même par ceux que les loix antérieures favorisoient au détriment de leurs égaux et de leurs semblables.

Les distributions sociales ont disparu devant l'égalité; les privilèges odieux qui mettoient en quelque manière hors des loix ceux qui les avoient obtenus sont heureusement détruits parmi nous. Quand ils régnoient encore, chacun étoit protégé suivant son nom et son rang et le peuple trembloit devant le noble comme s'il eut été devant la divinité. La nature est vengée et l'égalité rétablie. Rien de plus parfait et de plus consolant pour l'humanité ne pouvoit sortir de la Convention que son système de gouvernement politique. Que dirons nous? rien de plus juste, rien de plus capable d'étendre le bonheur et de le partager aux humains. Puisse nous jouir longtemps de la félicité dont nous vous sommes redevables. Tels sont les vœux de la société populaire du Puget-Theniers et de la municipalité dont les soins sont infatigables pour faire exécuter et aimer les loix que vous lui transmettez. Elle a fait passer au district douze livres d'argent pesant, vingt cinq paires de souliers et trois douzaines de chemises pour les soldats de la liberté. L'argent provenant des vases des églises sera bien plus utilement employé pour les dépenses de la République et pour soutenir l'édifice de la liberté qu'en de vains ornements. Les offrandes les plus agréables à la divinité sont les efforts de l'homme pour défendre les attributs essentiels qu'il reçut d'Elle et auxquels il ne peut renoncer sans méconnoître sa profonde sagesse.

Aussi nos frères d'armes sont-ils reçus dans notre commune avec tant de cordialité que leur départ n'a cessé jusqu'ici d'être pour eux un moment d'affliction et leur retour une véritable fête.

Sages législateurs! L'Europe entière a les yeux sur vous. C'est en vain que les ennemis du bien public à vous trouver des crimes, n'ayant pû attaquer vos sages décrets ils vous ont accusés d'avoir détruit la religion et de faire triompher parmi vous l'athéisme. Mais moins sages que vous et moins religieux ils voudroient ces ennemis de tout bien, que vous fussiez coupables afin de vous accuser devant le peuple et l'exciter contre vous; mais qu'ils sont déçus de leur vaine espérance! le décret que vous avez rendu sur l'existence d'un être suprême leur a fermé la bouche et arrêté leur infame projet. Vous avez encore décrété que la vertu et la probité sont à l'ordre du jour. En voilà assez pour vous mettre à l'abri des injustes soupçons des gens mal-intentionnés. Sages législateurs! La patrie satisfait de vos glorieux travaux vous a invité plus d'une fois à rester à votre poste. Celle du Puget-Theniers vous y invite aussi jusqu'à ce que le vaisseau de la République soit bien assuré. Oui restez à votre poste, achevez votre pénible et noble carrière et vous aurez bien mérité des nations présentes et futures.

Salut et fraternité.

GINIES, *président*.

Nous membres du comité de cette commune et comité de surveillance de cette société populaire du Puget de Theniers aprouvons et faisons les mêmes vœux que nos fraires de notre société régénéré et nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à la paix.

ISNARDY, Honoré GINIES, ISNARD, ROUSCOUDRE.

28

L'agent salpêtrier du district de Pont-à-Mousson [département de la Meurthe], écrit à la Convention nationale, le 16 fructidor, qu'il a déjà été fabriqué dans le district la quantité de 23 414 livres de salpêtre, et que la fabrication se continue avec activité.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (47).

29

L'administration du département du Bas-Rhin, fait hommage à la Convention nationale de leur adresse aux citoyens de leur département, qui déjà de toutes parts portent sur l'autel de la patrie des offrandes nombreuses pour la construction d'un vaisseau qui servira à détruire la nouvelle Carthage, peuple de pirates sanguinaires.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (48).

30

L'agent national du district de Mantes [département de Seine-et-Oise] informe la Convention nationale que trois arpens dix-neuf perches de pré, divisés en dix lots, estimés 3 146 livres, ont été vendus 9 460 livres. Ces biens avoient appartenus à deux prêtres déportés.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (49).

(47) P.-V., XLV, 175. Mentionné dans *Bull.*, 26 fruct. (suppl.).

(48) P.-V., XLV, 175. Mentionné dans *Bull.*, 26 fruct. (suppl.).

(49) P.-V., XLV, 175. Reproduit dans *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).